

Formulaire de demande de prise en charge du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap

TYPE DE DEMANDE

1^{ère} demande

Demande de renouvellement

A savoir : l'élève ou l'étudiant doit disposer d'un **avis favorable de prise en charge du transport scolaire** délivré par la Maison départementale des personnes handicapées – Maison départementale de l'autonomie (MDPH-MDA) pour prétendre à une aide du Département.

REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Madame et Monsieur

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Lien avec l'élève ou l'étudiant :

Mère

Père

Tuteur

Famille d'accueil

Adresse :

Téléphone : Mél :

Situation familiale et professionnelle des parents le cas échéant :

Avez-vous d'autres enfants à charge ?

Oui

Non

Si oui, est-il ou sont-ils scolarisé(s) dans le même établissement scolaire ?

Oui

Non

Commune du lieu de travail de la mère :

Jours et horaires de travail :

Commune du lieu de travail du père :

Jours et horaires de travail :

ÉLÈVE / ÉTUDIANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse de la personne chez qui réside l'élève ou de l'étudiant :

Nom / prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

En cas de garde alternée, adresse du 2^{ème} domicile de l'élève ou de l'étudiant :

Nom / prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Mél :

.....

En cas de domicile propre à l'élève ou l'étudiant :

Adresse :

.....

Téléphone : Mél :

.....

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE OU DE L'ÉTUDIANT

Nom de l'établissement scolaire fréquenté :

Adresse de l'établissement scolaire :

.....

Classe ou formation suivie :

Régime d'accueil : Interne (un aller / retour par semaine)
 Demi-pensionnaire (un aller / retour par jour)
 Externe (rentre au domicile sur la pause méridienne)
 Autre. Merci de préciser :

L'élève ou l'étudiant bénéficie-t-il **d'horaires aménagés** par rapport aux horaires de l'établissement scolaire ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser les aménagements dont l'élève ou l'étudiant bénéficiera :

.....

.....

L'élève ou l'étudiant bénéficie-t-il d'une **scolarité partagée** (Institut médico-éducatif, Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique, Centre médico-éducatif...) ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser la fréquence d'accueil de l'élève ou l'étudiant dans cette structure :

.....

.....

TYPES DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Il existe **3 types** de prise en charge :

- **l'orientation de l'élève ou l'étudiant vers un service de transport en commun** si une ligne existe et si le handicap de l'élève le permet ;
- **le versement d'une indemnité kilométrique** lorsque le transport de l'élève ou de l'étudiant est assuré au moyen d'un véhicule personnel (parents, tuteur, famille d'accueil). Le montant de l'indemnité est fixé à 0.30 € du kilomètre ;
- **la mise en place d'un transport adapté** lorsque l'élève ou l'étudiant ne peut pas utiliser le service de transport en commun en raison de son handicap, ni être transporté au moyen d'un véhicule personnel.

A noter : il est possible de combiner le versement d'une indemnité kilométrique et la mise en place d'un transport adapté.

Le Département prend en charge le transport à hauteur d'un **aller-retour** :

- **par jour de scolarité** aux horaires de l'établissement scolaire (temps d'accueil périscolaire compris pour les élèves du premier degré) pour les élèves externes et demi-pensionnaires ;
- **par semaine** pour les élèves internes ;
- **par quinzaine** pour les élèves ou étudiants internes scolarisés à plus de 200 km de leur domicile.

Avez-vous la possibilité d'assurer le transport avec votre véhicule personnel ?

Oui (*joindre un RIB le cas échéant*) Non

Si non, merci de préciser la(les) raisons :

- Absence de permis de conduire ou de véhicule
- Raisons familiales
- Raisons professionnelles
- Autre. Merci de préciser :

Si vous n'avez pas la possibilité d'assurer le transport au moyen d'un véhicule personnel, merci de préciser les appareils médicaux utilisés par l'élève ou l'étudiant pour se déplacer ainsi que les équipements dont il peut avoir besoin dans le cadre de la mise en place d'un transport :

- Fauteuil manuel
Pliable Oui Non
- Fauteuil électrique
- Rehausseur (obligatoire si l'élève fait moins de 1m30 ou pèse moins de 36 kilos)
- Autre(s) équipement(s). Merci de préciser :

L'enfant peut-il accéder seul au véhicule ? Oui Non

CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement de situation familiale ou professionnelle survenant en cours d'année scolaire doit obligatoirement être signalé à la cellule Transport des élèves et étudiants en situation de handicap du Département.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies dans le formulaire de demande de prise en charge du transport des élèves et des étudiants en situation de handicap font l'objet d'un traitement informatique par les services du Département de Saône-et-Loire.

En application des articles 39 et suivants de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous pouvez demander la communication des informations saisies vous concernant et le cas échéant, demander une rectification de ces informations en adressant votre demande à la Cellule du transport des élèves et des étudiants en situation de handicap du Département de Saône-et-Loire dont les coordonnées sont mentionnées dans la rubrique « Contact ».

RÈGLES APPLICABLES EN MATIÈRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Les modalités d'organisation du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap sont définies dans le cadre d'un règlement départemental téléchargeable sur le site internet du Département de Saône-et-Loire, à l'adresse suivante : <http://www.saoneetloire71.fr>. Il peut également être adressé par courrier sur demande.

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement avant de signer votre demande.

DÉPOT DE LA DEMANDE

Le formulaire de demande **complété, signé et accompagné d'un RIB si la demande concerne le versement d'une indemnité kilométrique** est à retourner à l'adresse suivante :

Département de Saône-et-Loire
Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
Service politique d'aide et d'action sociale
Cellule transport des élèves et étudiants en situation de handicap
18 rue de Flacé / Espace Duhesme / CS 70126 / 71026 MACON CEDEX 09

SIGNATURE DE LA DEMANDE

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement départemental du transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap.

Fait à :

Le :

Signature du (des) représentant(s) légal(aux) :

CONTACT

Cellule transport des élèves et étudiants en situation de handicap

Tél : 03 85 39 55 93 - 03 85 39 55 92 - 03 85 39 55 91

Mél : transport-adapte@saoneetloire71.fr